

A nos partenaires et parties prenantes.

A Courbevoie, le 12 juillet 2019.

Objet : Lettre de demande de délai pour soumission de notre COP.

Mesdames, Messieurs,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend :

- une déclaration réitérant notre engagement aux principes du Global Compact,
- une description des mesures concrètes mise en place depuis notre adhésion ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin
- une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous informer du report de la soumission et de la mise à disposition de notre COP initialement prévue le 13 juillet 2019.

En effet, la période de soumission de la COP ne nous permet pas de quantifier objectivement certains indicateurs que nous souhaiterions partager avec nos parties prenantes et qui résulte de la période d'exercice fiscal. Le report de soumission nous permettra la mise à disposition d'informations cohérentes et justes.

Par ailleurs, plusieurs projets intégrés à notre stratégie RSE étant en cours de finalisation, les résultats afférents pourront être communiqués avec notre prochaine COP.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous accorder un délai de soumission complémentaire pour publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés dans la mise en œuvre des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ainsi, notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation le 13 octobre 2019 au plus tard.

Bien cordialement,



Julien RAVEREAU – Responsable QHSE